**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 5 (1913)

Heft: 8

**Titelseiten** 

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE SYNDICALE

## SUISSE 22222222222222222

## Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois	Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fo	édérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne	Abonnement: 3 fr. par an
<ol> <li>Le Congrès syndical de Zurich</li> <li>Thèses sur les syndicats et la le métiers</li> <li>Thèses concernant les caisses</li> </ol>	112	5. La législation fédérale sur les arfs 6. Nos futures conventions commercial 7. Le système Taylor ou l'exploitation 8. Assurance maladie . 9. L'Assurance sociale en Europe . 10. L'Assurance contre le chômage .	les

## Congrès syndical suisse les samedi, dimanche et lundi 13, 14 et 15 septembre 1913, à Zurich, Maison du Peuple.

Ouverture: Samedi 13 sept., à 91/2 heures du matin.

## Ordre du jour:

- 1. Discours d'ouverture.
- 2. Nomination du bureau du congrès.
- 3. Fixation du règlement des délibérations et de la liste des tractanda. Communications du bureau du congrès.
- 4. Rapport sur le mouvement syndical en Suisse. (Rapporteur: A. Huggler, secrétaire de l'Union suisse des fédérations syndicales.)
- 5. Revision de l'article 3 des statuts concernant les cotisations des fédérations à l'Union des fédérations syndicales. (Orateur: O. Schneeberger, secrétaire des métallurgistes.)
- 6. Organisation des ouvriers les plus mal conditionnés et des ouvriers des branches d'industrie dans lesquelles des fédérations centrales n'existent pas. (Orateurs: H. Greulich et Marie Walter, secrétaire ouvrière.)
- 7. Les syndicats et l'assurance contre le chômage. (Orateur: A. Huggler.)
- 8. Les fédérations syndicales et l'organisation de la jeunesse socialiste. (Orateur: H. Greulich.)
- 9. L'importance du contrat-tarif. (Orateur: J. Schlumpf, secrétaire des typographes.)
- 10. Les fédérations syndicales et la grève générale. (Orateur: A. Huggler.)
- 11. Les syndicats et la loi fédérale sur les arts et métiers. (Orateur: J. Lorenz, adjoint au secrétariat ouvrier suisse.)
- 12. Revision de la loi sur les fabriques. (Orateur: O. Schneeberger.)

# Le Congrès syndical de Zurich.

Pour la deuxième fois depuis la récente réorganisation du Gewerkschaftsbund (en 1908), les délégués des fédérations syndicales suisses vont se réunir à Zurich pendant les jours du 13 au 15 septembre. Il s'agira de discuter des questions les plus urgentes à résoudre pour notre mouvement syndical et de s'entendre au sujet des lignes de conduite à suivre dans l'action syndicale pratique.

Auparavant, les délégués doivent s'orienter sur le travail accompli par le comité directeur de l'Union syndicale et par la commission syndicale depuis le congrès de St-Gall ayant eu lieu en 1911.

Les rapports annuels, expédiés dernièrement aux délégués, sont destinés à leur faciliter cette orientation. Malheureusement, il nous a été matériellement impossible de terminer à temps voulu la traduction en langue française de ces rapports. Ainsi les délégués de la Suisse romande ne sachant pas lire les publications en allemand, doivent être renvoyés, pour le moment, aux articles parus dans la Revue Syndicale et aux explications verbales qui leur seront données au congrès. Il est bien entendu que tous les rapports de notre Union doivent être traduits et imprimés dans les deux langues. Seulement, il faut que le congrès nous accorde les moyens, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus forcés de retarder autant les publications en langue française, parce que nous ne pouvons faire que l'un après l'autre. Ceci dit, retournons à notre ordre du jour.

Il est nécessaire de donner au congrès l'occasion d'une orientation générale sur l'état actuel du mouvement syndical suisse. A cet effet, le rapport du secrétaire de l'Union syndicale a été prévu comme point 4 de l'ordre du jour.

Les propositions résultant des conclusions de ce rapport doivent être considérées comme recommandations spéciales du congrès à l'adresse de la